



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°62

Réunions du mardi 16 juin 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

U17 – CHAMPIONNAT

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 04/06/2026.

Elle fait application de ces décisions et applique les retraits de points suivants au classement 2025/2026 :

U17 R3

549422 – COSMOS ST DENIS FC – totalité de points à retirer : 15 points

. 5 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.

. 7 points déjà retirés lors de la réunion du 05/05/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 3 points.

581882 – VILLETANEUSE JS – totalité de points à retirer : 12 points

. 4 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2025.

. 3 points déjà retirés lors de la réunion du 05/05/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 5 points.

546651 – SCEAUX FC – totalité de points à retirer : 12 points

. 3 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.

. 5 points déjà retirés lors de la réunion du 05/05/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 4 points.

581726 – BRIE EST FC – totalité de points à retirer : 13 points

. 5 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 8 points.

542759 – REGION HOUDANAISE – totalité de points à retirer : 12 points

. 5 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.

. 5 points déjà retirés lors de la réunion du 05/05/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 2 points.

540372 – NANDY FC – totalité de points à retirer : 15 points

. 5 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.

. 6 points déjà retirés lors de la réunion du 05/05/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 4 points.

542392 – JEUNES D'ANTONY – totalité de points à retirer : 16 points

. 5 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.

. 7 points déjà retirés lors de la réunion du 05/05/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 4 points.

560687 – TROPS FC – totalité de points à retirer : 8 points

. 5 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 3 points.

517403 – BONDY AS – totalité de points à retirer : 15 points

. 5 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.

. 6 points déjà retirés lors de la réunion du 05/05/2026

Nombre de points complémentaires à retirer : 4 points.

502858 – HOUILLES AC : 3 points de retrait.**546626 – ORVILLOISE – totalité de points à retirer : 10 points**

. 2 points déjà retirés lors de la réunion du 05/05/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 8 points.

U15 – CHAMPIONNAT

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 04/06/2026.

Elle fait application de ces décisions et applique les retraits de points suivants au classement 2025/2026 :

U15 R2**500002 – RED STAR FC – totalité de points à retirer : 4 points**

. 2 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 2 points.

519839 – VILLEJUIF US : 2 points de retrait.**U14 – CHAMPIONNAT**

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 04/06/2026.

Elle fait application de ces décisions et applique les retraits de points suivants au classement 2025/2026 :

U14 R3**517403 – BONDY AS : total de points à retirer : 9 points**

- 2 points déjà retirés lors de la réunion du 31/03/2026.
- 6 points déjà retirés lors de la réunion du 05/05/2026.

Nombre de points complémentaires à retirer : 1 point.